

Compte rendu de la réunion de conseil du Jeudi 15 juin 2017.

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert, FERRAND, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés: Yvéric BRODIER par Audrey SCHULLER (suppléante), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Jean-Claude MANDIN par Florence PERARDEL (suppléante), Sylvain ROGER par Marie-Ange GRUÉ (suppléante).

Etaient absents : Marie ANCELLIN (excusée), Fabrice REVELLI (excusé), Marcelle SCIEUR (excusée).

Soit 41 votants.

Suppléants présents : Alain GOBILLARD, Daniel HERBILLON, Audrey SCHULLER, Odile CAQUE, Florence PERARDEL, Damien GALLOIS, Claudy MATHIEU, Philippe HINCELIN, Jean-Claude FARON, Dominique MILLON, Marie-Ange GRUÉ, Muriel RENAULT, Martine MENISSIER, Luc MILLON.

Suppléants absents : Philippe BIAL (excusé), Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN, Sabine STIEVENART (excusée), Andrée VIART (excusée), Éric MERCIER (excusé), Alain JACQUES, Alexandre BODIN, Danièle MICHEL.

Secrétaire de séance: Jean Claude ARNOULD.

Approbation du procès verbal de l'assemblée du 18 mai 2017 à l'unanimité moins une abstention.

Explications sur le PTRE (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne) par Mme Hélène PAULY et M. Jacques JESSON.

Par délibération du 18 mai 2017 la CCMC (Communauté de Communes de la Moivre à la Coole) s'était prononcée contre la proposition de répondre à l'appel à manifestation d'intérêts de l'ADEME Grand-Est pour le déploiement local d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

Le président Jesson a souhaité apporter des précisions avant la prochaine réunion du comité syndical du nouveau PETR à laquelle siège un certain nombre de conseillers de la CCMC. De nombreuses questions sont posées quant au coût de mise en place d'une telle structure, quant à son utilité et quant à son éventuel double emploi par rapport au COMAL.

Afin d'aider les conseillers de la CCMC siégeant au PETR dans leur réflexion, il ressort qu'il serait souhaitable que le projet soit porté par le PETR et que le coût annuel pour la CCMC soit très limité. Proposition soutenue à une large majorité.

Ajout à l'ordre du jour:

Michel JACQUET demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour du conseil une délibération à prendre sur des demandes de subventions d'associations. Demande acceptée à l'unanimité.

Investissements :

Pour le gymnase de Vésigneul un avenant de 3 650 € HT est proposé sur le lot électricité concernant le système de contrôle des accès au gymnase. Voté à l'unanimité.

Finances :

- Décision modificative au budget général:
 1. Modification d'affectation de compte concernant l'OPAH du compte général au compte 15 d'opération spécifique. Voté à l'unanimité.
 2. Frais d'insertion concernant le marché des repas; proposition de voter une somme de 1 500 € au lieu de 440 € prévus. Voté à l'unanimité.
 3. Ecole de Courtisols; modification d'affectation du compte général au compte d'opération spécifique 17 (compte à créer). Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **Ouches de St Martin**.

Concerne des frais de mutation de terrains entre la Communauté de Communes de Suippes et Vesle et la CCMC comptabilisés au compte 042-71355 au lieu du compte 043-796 pour une somme de 1 669.37 €. Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **SPANC**.

Frais d'insertion de 442.00 € sur le marché de réhabilitation à comptabiliser en investissement au lieu de les comptabiliser en fonctionnement (compte 28031 au lieu de 2031 et 2315). Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **assainissement collectif Mairy**.

Différence de 0.02 € suite à une opération comptabilisée en fonctionnement au chapitre 042 pour 17 969.86 € et en recettes d'investissements au chapitre 040 pour 17 969.84 €. Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **Eau en affermage**: amortissement comptabilisé au compte 1021 au lieu du compte 28156 pour une somme de 44 132.00 €. Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **Eau potable Vesle**: la somme de 5 049.00 € a été inscrite au budget alors qu'il fallait inscrire 34 518.42 € en recette (indemnité SOGEA) et 39 567.42 € en dépense et non directement la différence de 5 049.00 €. Voté à l'unanimité.
- Décision modificative au budget annexe **Assainissement collectif Courtisols**: opération d'ordre d'inscription de 20 000.00 € au compte 042-777 en recettes de fonctionnement et la même somme est inscrite en dépenses d'investissement au compte 139111. Voté à l'unanimité.
- Répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources des Intercommunalités et des communes pour la reverser à des Intercommunalités ou à des communes moins favorisées financièrement. Le FPIC peut être réparti de manières différentes par l'EPCI à ses communes membres:
 - répartition dite *de droit commun*
 - répartition à la *majorité des 2/3*
 - répartition *dérogatoire libre* à l'unanimitéActuellement la répartition se fait sur le mode dit *de droit commun*. Vote à l'unanimité pour conserver ce mode de répartition en attendant un débat d'orientation budgétaire en janvier ou février 2018.

A noter que le FPIC qui était de 249 306 € en 2016 est passé à 205 875 € en 2017 soit une diminution de 43 431 €.

Urbanisme – Habitat :

- Reprise des procédures d'urbanisme en cours: la reprise des procédures d'urbanisme en cours a été votée pour les communes de Courtisols, Ecury-sur-Coole, Marson et Omev lors du conseil de la CCMC le 18 mai 2017. Les communes de Pogny et Poix ont délibéré depuis cette date et la reprise des procédures par la CCMC est votée à l'unanimité. Pour les communes de Saint-Germain-la-Ville et Mairy-sur-Marne dont les procédures en cours sont peu avancées, l'assemblée décide d'attendre pour une reprise par la CCMC.

Concernant la commune de Chepy un vice de procédure est apparu alors que le projet de PLU avait reçu un avis favorable de la commune et un avis favorable de CDPENAF. Lors de la modification de ce projet la commune a répondu favorablement à la demande d'un propriétaire en ajoutant une parcelle de 6 000 m², ce à quoi s'oppose la CDPENAF. Lors de sa réunion du 12 juin 2017 le PETR propose de revoir la surface constructible pour faire 3 terrains constructibles de 1 000 m². Le président propose à l'assemblée de ne pas prendre d'arrêté ce jour concernant la commune de Chepy et de négocier avec le PETR la solution de 3 terrains de 1 000 m². La proposition est votée à l'unanimité.

- Concernant le projet de modification du PLU d'Omey il est décidé à l'unanimité l'arrêt du projet.
- Création d'un service instructeur au sein de la CCMC: le sujet ayant déjà été abordé au conseil précédent il est proposé de récupérer le poste de catégorie A, laissé vacant par le départ du directeur général des services pour l'affecter à la gestion des dossiers d'urbanisme et au suivi du futur PLU I. Ce poste pourra être pourvu par un chargé de mission de catégorie A sur un contrat de 3 ans. Voté à l'unanimité.

Affaires scolaires.

- Attribution du marché de restauration en liaison froide: à la suite d'un appel d'offre jugé sur les critères de prix pour 50 %, de qualité pour 40 % et de conditions de livraison pour 10 % c'est la société *Les Petits Gastronomes* qui emporte le marché. La proposition est votée à l'unanimité.
- Modification des tarifs périscolaires: il est proposé d'augmenter les tarifs de cantine de 0.50 € / enfant et les tarifs de garderie de 0.50 € / enfant à la rentrée scolaire. Les tarifs de cantine seraient de 4.50 € / repas (sachant que le coût réel est de 6.50 €) et les tarifs de garderie seraient de 1.50 € / demi-journée. Pour les communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix les tarifs restent inchangés. La proposition est votée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Environnement :

- Marché de vidange des Assainissements Non Collectifs: M. Millon se charge des vidanges sur le secteur de la Coole et la CODEV intervient sur le reste de la CCMC.
153 foyers ont participé à l'opération en 2014
65 foyers ont participé à l'opération en 2015
85 foyers ont participé à l'opération en 2016
Il est proposé de relancer une consultation pour les années à venir. Voté à l'unanimité.
- Marché de prestation des ANC: c'est actuellement la société B3E qui est en charge du dossier. Ce dernier arrivant à expiration il est proposé de faire un avenant de prolongation d'une année pour intégrer ensuite les communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix à ce marché. Voté à l'unanimité.
Il est ensuite proposé d'intégrer dans le nouvel avenant pour une durée d'un an les prestations de diagnostics. Voté à l'unanimité.
- Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'adduction d'eau potable à Pogny : des travaux de réfection de voiries et d'aménagement du port vont être réalisés par la commune. Les travaux sur le réseau d'eau portent sur le remplacement de la canalisation principale par une canalisation en Polythylène Haute Densité et par la pose de regards incongelables pour un coût estimé de 17 750.00 € HT auxquels il convient d'ajouter environ 1 000.00 € d'honoraires. Il est proposé une délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la CCMC à la commune de Pogny. Voté à l'unanimité.
Il est ensuite proposé de passer une décision modificative au budget *eau de Pogny* de 20 000.00 € en investissement. Voté à l'unanimité.

Divers : La CCMC est sollicitée par le SIEM pour désigner un délégué à la commission de l'Énergie.

Mr Raymond LAPIE fait acte de candidature; il est élu à l'unanimité.

Mr Jean Paul BRIGNOLI est candidat au poste de suppléant au comité du SIEM; il est élu à l'unanimité.

Demande de subventions : Le président rappelle la règle actuellement en vigueur à la CCMC : *il n'y a pas d'octroi de subventions pour le fonctionnement d'une association mais uniquement pour les investissements; la subvention est de 30 % du montant de l'investissement avec un plafond de 1 500 € / an.*

Prochains rendez-vous :

- 27 juin 2017 : inauguration du pôle santé de Pogny
- 5 juillet 2017 : visite du gymnase de Vésigneul
- 12 juillet 2017 : conseil de la CCMC à Cheppes la Prairie

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 22 h 45.